

## COMMUNIQUÉ DES DÉCISIONS

Séance plénière de la Commission nationale du débat public  
13 janvier 2021

### NOUVELLES SOLLICITATIONS

---

#### I. DEMANDE D'APPUI ET DE CONSEIL METHODOLOGIQUE L.121-1

**Mission d'appui à l'ANSM sur la prévention du mésusage du médicament** : la CNDP désigne Gilles-Laurent RAYSSAC pour une mission d'appui et de conseil méthodologique pour mettre en œuvre une participation citoyenne permettant d'adapter la politique de l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé sur le mésusage du médicament.

[Consulter la décision](#)

#### II. SAISINE – ARTICLE L.121-8-I

- **Projet PariSanté Campus (75)** : la CNDP décide d'organiser une concertation préalable. Anne BERRIAT, Nathalie DURAND et Brigitte FARGEVIEILLE sont désignées garantes de la concertation préalable sur le projet de campus d'innovation en santé numérique sur le site du Val-de-Grâce à PARIS.

[Consulter la décision](#)

#### III. DEMANDE DE DESIGNATION - ARTICLE L.121-17

- **Projet SNCF-CIGEO (55)** : la CNDP désigne Luc MARTIN et Jean-Daniel VAZELLE garants de la concertation préalable sur le projet de réhabilitation de la ligne ferroviaire Nançois -Tronville - Gondrecourt le Château visant à faciliter la réalisation des travaux du projet Cigéo et desservir à terme le site.

[Consulter la décision](#)

- **Projet Palais de justice à NANCY (54)** : la CNDP désigne Valérie COULMIER et Désiré HEINIMANN garant.e.s de la concertation préalable sur ce projet de construction d'un palais de justice sur la commune de NANCY.

[Consulter la décision](#)

**I. DEBATS PUBLICS**

- **Projet HORIZEO (33)** : Jacques ARCHIMBAUD est nommé Président de la commission particulière en charge de l'animation du débat public sur le projet HORIZEO de plateforme énergétique bas carbone sur la commune de Saucats et sur la mise en compatibilité du PLU de Saucats.

[Consulter la décision](#)

**II. CONCERTATIONS PRÉALABLES**

- **Projet BRIDOR LIFFRE-CORMIER (35)** : La Commission nationale prend acte du bilan des garantes et du document publié par les maîtres d'ouvrage présentant ses réponses à l'issue de la concertation préalable. La Commission nationale considère que ces réponses sont complètes mais nécessitent d'être précisées quant à leurs modalités. La CNDP désigne Michelle TANGUY garante chargée de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

[Consulter la décision](#)



Chantal JOUANNO